

Protection des épreuves

🏹 Epreuves classées « Elite Nationale » organisées dans les Pays de la Loire

Aucune épreuve ouverte aux compétiteurs Elite ne pourra être inscrite au calendrier le même jour qu'une épreuve classée « Elite Nationale », sauf exception dûment validée par le Bureau

🏹 Epreuves classées « Fédérale U19 » organisées dans les Pays de la Loire

Aucune épreuve régionale U19 ne pourra être inscrite au calendrier le même jour qu'une épreuve classée « Fédérale U19 ».

🏹 Epreuves Femmes (ROF des Pays de la Loire)

Le jour où une épreuve de la Route de l'Ouest Féminine sera organisée dans les Pays de la Loire, toutes les épreuves hommes du Comité Régional seront fermées aux femmes, à l'exception de celles titulaires d'une licence Access âgées de 40 ans et plus.

En cas d'absence sur la manche ROF des Pays de la Loire, une interdiction de participation sur une autre épreuve, la veille, le jour et le lendemain de l'épreuve ROF.

🏹 Challenge Féminin U15-U17

Obligation de participation au Challenge Féminin U15-U17 pour les féminines des Pays de la Loire. En cas d'absence, une interdiction de participation sur une autre épreuve, la veille, le jour et le lendemain d'une épreuve du Challenge Féminin.

🏹 Championnat Régional des Femmes TC

En cas d'absence au Championnat régional des femmes TC, une interdiction de participation sur une autre épreuve, la veille, le jour et le lendemain du championnat régional.